



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 février 2014
D-2014/108**

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**Bordeaux fête le vin 2014. Convention de partenariat
entre la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux
Grands Evènements. Autorisation. Signature**

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La neuvième édition de « Bordeaux Fête le Vin » se déroulera du 26 juin au 29 juin 2014, avec une organisation assurée par l'association « Bordeaux Grands Evènements ».

Les grandes lignes de cette édition 2014 sont les suivantes :

- une implantation de la manifestation sur les quais mais également sur la place des Quinconces (Bordeaux Music Festival...)
- la présentation des 80 appellations des vins de Bordeaux et d'Aquitaine sous forme de pavillons : 2 km de route des vins
- la présence de la Ville de Los Angeles en tant qu'invitée d'honneur, dans le cadre des 50 ans de notre jumelage,
- la création d'événementiels littéraires, gastronomiques, de pavillons gourmands et d'ateliers du goût
- la présence du quatre mâts portugais, ancien morutier, Santa Maria Manuella, au ponton d'honneur
- une programmation artistique, scénographique et musicale riche et dense (son & image et festival international d'art pyrotechnique tous les soirs, concerts, défilés, cinéma ...)

Un document de présentation générale de l'édition 2014 est annexé au projet de convention ainsi que le plan de financement prévisionnel qui s'établit aujourd'hui à 1 726 000 €.

La participation financière demandée à la Ville est de 310 000 euros. Cela prend notamment en compte l'enrichissement de l'offre festive et culturelle (linéaire de la route des vins plus conséquent, tenue du Bordeaux Music Festival, cinéma en plein air ...) et l'augmentation des divers coûts de prestations, dont la sécurité.

Au Budget Primitif 2014, un montant de 250 000 euros a été voté pour cette manifestation. Il convient donc de prévoir l'inscription de 60 000 euros de crédits complémentaires. Bien entendu, cette subvention ne sera versée qu'à concurrence du montant nécessaire à l'équilibre des opérations portées par Bordeaux Grands Evènements, sans pouvoir excéder 310 000 €. Par ailleurs, des moyens techniques seront mis en place par la Ville en régie pour une valeur estimée à 280 000 €.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider l'inscription en dépenses de la somme de 60 000 euros complémentaires (fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574) lors de la prochaine décision modificative,
- décider le versement à l'Association Bordeaux Grands Evènements de la somme de 310 000 euros dont le montant sera imputé sur la fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574.
- mettre en place des moyens techniques en régie pour une valeur estimée à 280 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr Stephan DELAUX, Mr Jean-Louis DAVID, Mme Sylvie CAZES, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Sarah BROMBERG et Mr Jean-Michel PEREZ.

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Josy REIFFERS



9^{ème} édition

Du 26 au 29 juin 2014

PRESENTATION GENERALE



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

1^{er} événement oenotouristique de France en faveur des vins de Bordeaux

Organisée tous les 2 ans, **BORDEAUX FETE LE VIN** est une manifestation internationale grand public consacrée aux vins de Bordeaux et d'Aquitaine.

Du 26 au 29 juin 2014, sur les quais, au cœur du patrimoine mondial de l'UNESCO, les amoureux de vin, de gastronomie et de culture sont conviés à partager des moments de liesse et de festivité.

Au programme : une route des vins à ciel ouvert pour découvrir, déguster et partager, des balades dans le vignoble bordelais, mais aussi des expositions d'art, des concerts, un Son et Image géant et des feux d'artifice chaque soir !

Los Angeles, ville invitée d'honneur !

Après Hong-Kong, cette 9^{ème} édition recevra la ville de Los Angeles en tant qu'invitée d'honneur. Les deux villes célèbrent cette année 50 ans de jumelage et **BORDEAUX FETE LE VIN** sera l'un des temps forts des festivités proposées à l'occasion de cet anniversaire.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

Bordeaux Fête le Vin en quelques chiffres :

Au fil des années, le rayonnement de Bordeaux Fête le Vin n'a cessé de s'étendre et ce, au-delà des frontières françaises. En 2012, le cap des 500 000 visiteurs, français et étrangers, a été dépassé.

Bordeaux Fête le Vin, c'est :

- ❖ 50 000 PASS Dégustations achetés
- ❖ 30 000 spectateurs, chaque soir, au « Son & Image » projeté sur les 4 000 m² de façade du Palais de la Bourse
- ❖ 12 350 personnes formées par l'Ecole du Vin de Bordeaux
- ❖ 800 à 1 000 vigneronns présents sur les 4 jours de la manifestation
- ❖ 300 journalistes français et étrangers accrédités
- ❖ Plus de 50 partenaires publics et privés
- ❖ Plus de 5 000 fans et amis sur Facebook et Twitter
- ❖ Une organisation impliquant plus de 1 500 personnes



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

2014, sur la route des vins des rendez-vous artistiques et gastronomiques

En plein cœur de la ville, des stands de dégustation permettront, de 10h00 à 00h00, de découvrir la diversité des vins et des mets de Bordeaux et d'Aquitaine. Côté vin, 8 Pavillons « Appellation » et 3 Pavillons « Millésime » vous accueilleront, et côté mets, les Etals du Terroir proposeront des produits régionaux.

De nombreuses autres animations viendront agrémenter la journée des participants :

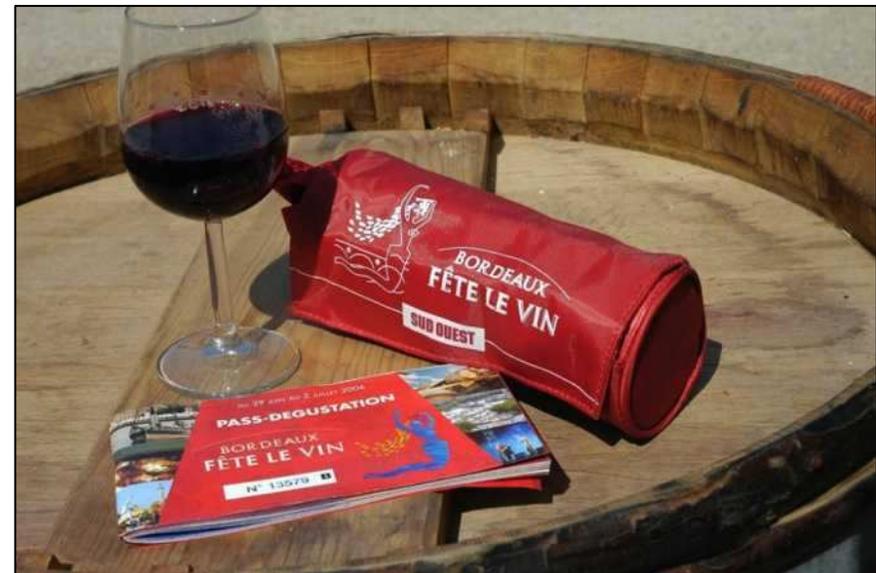
- ❖ Une Initiation à la dégustation et aux accords mets/vins avec l'Ecole du Vin de Bordeaux
- ❖ La découverte du vignoble de Bordeaux et d'Aquitaine avec les Offices de Tourisme
- ❖ La Cuvée Littéraire, une présentation de 36 ouvrages liés à l'univers du vin et des dédicaces d'auteurs
- ❖ Un cinéma en plein air, pour des projections cinématographiques, de reportages sur Bordeaux et l'univers du vin, la retransmission des animations des pavillons
- ❖ Des expositions et performances artistiques sur site et dans les musées alentours
- ❖ Le Bordeaux Music Festival, 4 soirées de concerts à ciel ouvert
- ❖ Le spectacle Son & Image « Voyage(s) à Bordeaux » sur la Place de la Bourse
- ❖ Le Festival International d'Art Pyrotechnique
- ❖ La présence d'un grand voilier portugais 4 mâts : le SANTA MARIA MANUELA



PRESENTATION – **PASS DEGUSTATIONS** – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

Le PASS DEGUSTATIONS, le sésame de la Fête

- ❖ Vendu **15 € en amont de la fête** à l'Office de Tourisme de Bordeaux, sur internet et autres points de vente dans la CUB, et **20 € aux guichets** de la manifestation.
- ❖ Il est composé **d'un carnet de tickets** (donnant accès à 13 dégustations, des avantages / réductions et cadeaux de nos partenaires), **d'un Tickarte CUB** (donnant droit à une journée de transport gratuit et illimité sur le réseau TBC), **d'un verre et son étui** (pour vos dégustations).
- ❖ Le PASS Dégustations est valable durant la totalité de l'événement et permet de déguster à son rythme.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – **SANTA MARIA MANUELA** – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

Le SANTA MARIA MANUELA

- ❖ Ce magnifique **4 mâts portugais**, construit en 1937 à Lisbonne, s'installera au **Ponton d'Honneur** le 25 juin, veille de l'ouverture de Bordeaux Fête le Vin.
- ❖ Durant la journée, il sera **ouvert au public**. La visite sera proposée au prix unique de 3 €.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – **PASSEPORT 1855** – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

Le PASSEPORT 1855, Au Palais de la Bourse

- ❖ Durant les 4 jours , **11 sessions** seront proposées (11h00 – 16h00 – 18h00 du jeudi au samedi, et 11h00 – 16h00 le dimanche).
- ❖ Dans l'**Espace 1855 du Palais de la Bourse**, lieu de naissance du Classement des Grands Crus de Bordeaux en 1855, en configuration « assis » et avec un maximum de **30 participants**, une **dégustation de 7 vins Grands Crus classés en 1855** vous sera proposée.
- ❖ Le tarif est de **65 € par personne**.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – **MASTER CLASS 1855** – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

La MASTER CLASS Grands Crus Classés en 1855 « Voyage avec un Premier »

- ❖ Tous les jours, 1 session sera proposée.
- ❖ Dans un espace privatif du Palais de la Bourse, lieu de naissance du Classement des Grands Crus en 1855, en configuration « assis » et avec un maximum de 15 participants.
- ❖ Une dégustation sous la forme d'une verticale avec 4 millésimes de l'un des 6 Premiers (Châteaux Lafite-Rothschild, Latour, Margaux, Mouton Rothschild, Haut-Brion et Yquem) du classement des Grands Crus Classés de 1855.
- ❖ Le tarif est de 150 € par personne.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – **SON & IMAGE** – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

Le SON & IMAGE « Voyage(s) à Bordeaux »



- ❖ Un spectacle Son & Image intitulé « Voyage(s) à Bordeaux » transporterá plus de 30 000 personnes dans un fabuleux voyage onirique au cœur de l'univers de la vigne et du vin.
- ❖ Du jeudi 26 au dimanche 29 juin inclus, tous les soirs, à 23h00.
- ❖ Un écran géant de 4 000 m² sur les façades du Palais de la Bourse.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – **FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE** – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

Le FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE

- ❖ Sur le fleuve face au Palais de la Bourse, tous les soirs, à 23h30.
- ❖ Les jeudi 26, vendredi 27 et samedi 28 juin, 3 pays seront en lice pour le concours : la Colombie, l'Île Maurice et l'Italie.
- ❖ Le dernier soir, dimanche 29 juin, carte blanche sera donnée à Eric Serra, musicien et compositeur connu et reconnu, pour un hommage à Los Angeles.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – **BORDEAUX MUSIC FESTIVAL** – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

Le BORDEAUX MUSIC FESTIVAL

Chaque soir, les 26, 27, 28 et 29 juin, aux alentours de 20h00, sur la Place des Quinconces, le Bordeaux Music Festival propose une programmation musicale d'ampleur internationale :

- ❖ Jeudi 26 juin : le concert d'ouverture avec l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine et Dee Dee Bridgewater
- ❖ Vendredi 27 juin : une Carte Blanche à Los Angeles
- ❖ Samedi 28 juin : THE EARTH WIND AND FIRE EXPERIENCE FEATURING AL MCKAY
- ❖ Dimanche 29 juin : le groupe Kassav
- ❖ 4 000 places assises.

Le tarif Grand Public est fixé à 30 € par personne.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – **JARDIN DES ARTS** – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

Le JARDIN DES ARTS

L'espace arboré des quais Rive Gauche accueillera le Jardin des Arts, **en collaboration avec l'Institut Culturel Bernard Magrez.**

Les œuvres et animations prévus au sein de cet espace seront communiqués ultérieurement.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

L'ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE

- ❖ Tous les jours des **œuvres cinématographiques et des reportages** sur Bordeaux et l'univers du vin seront diffusés.
- ❖ En hommage à Los Angeles, **2 films Hollywoodiens** seront projetés chaque jour.
- ❖ 280 places assises.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – PLAN – CONTACTS

La soirée FETE DE LA FLEUR

Cette soirée prestigieuse est organisée le **vendredi 27 juin*** par la Commanderie du Bontemps Médoc et Graves, Sauternes et Barsac, l'une des plus anciennes et importantes confréries viticoles françaises.

** Le lieu de la soirée sera communiqué ultérieurement.*



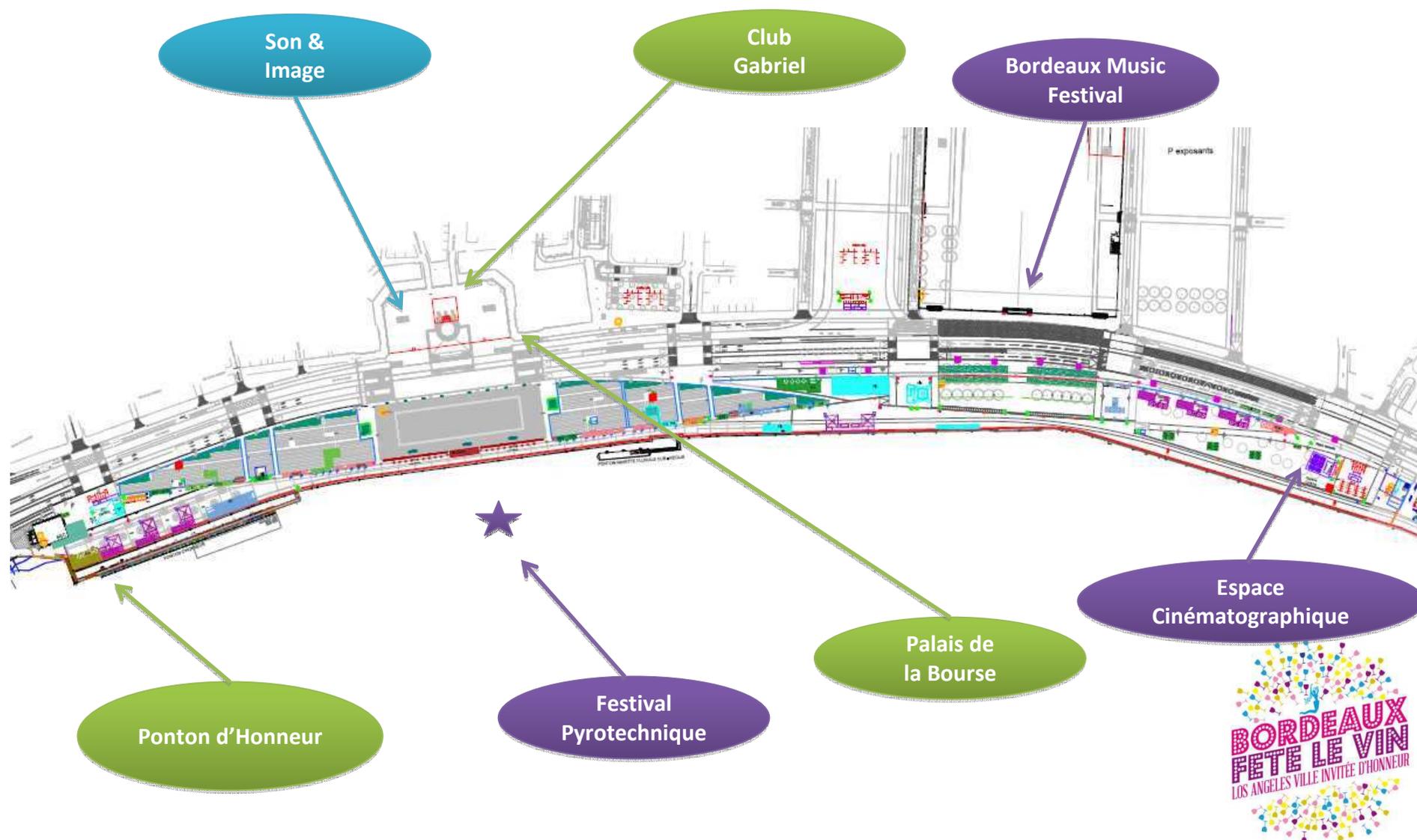
PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – **DINER DE CLOTURE 1855** – PLAN – CONTACTS

Le DINER DE CLOTURE 1855

- ❖ Le **dimanche 29 juin** aura lieu, dans le site historique du Palais de la Bourse, **le dîner de clôture** de la 9^{ème} édition de Bordeaux Fête le Vin.
- ❖ Cette réception, co-organisée **avec le Conseil des Grands Crus Classés en 1855**, associera **des chefs étoilés de Bordeaux et de Los Angeles**.



PRESENTATION – PASS DEGUSTATIONS – SANTA MARIA MANUELA – PASSEPORT 1855 – MASTER CLASS 1855 – SON & IMAGE – FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART PYROTECHNIQUE – BORDEAUX MUSIC FESTIVAL – JARDIN DES ARTS – ESPACE CINEMATOGRAPHIQUE – FÊTE DE LA FLEUR – DINER DE CLOTURE 1855 – [PLAN](#) – CONTACTS





**BORDEAUX FÊTE LE VIN 2014
BUDGET & SUBVENTIONS**

DEPENSES	
Participation aux salaires et charges de BGE	180 000,00 €
Administration & frais de secrétariat	90 000,00 €
Commercialisation	40 000,00 €
Frais de Gestion (<i>expert comptable, commissaire aux comptes...</i>)	18 000,00 €
Honoraires agences	60 000,00 €
Sécurité	172 000,00 €
Logistique Générale	70 000,00 €
Signalétique	15 000,00 €
Pass-dégustation	270 000,00 €
Pavillons Dégustations	160 000,00 €
Pavillons Gourmands	22 000,00 €
Pavillons Officiels	35 000,00 €
Restaurants	15 000,00 €
Son & Lumière	145 000,00 €
Animations & Concerts	180 000,00 €
Feux d'Artifice	120 000,00 €
Promotion & Publicité	100 000,00 €
Relations Publiques	12 000,00 €
Relations Presse	22 000,00 €

TOTAL 1 726 000,00 €

RECETTES	
COLLECTIVITES	
Mairie de Bordeaux - Subventions BGE	310 000,00 €
La CUB	122 000,00 €
CDT 33	35 000,00 €
Le Conseil Régional Aquitaine / Agriculture	90 000,00 €
INSTITUTIONNELS ECONOMIQUES	
Le CIVB	390 000,00 €
La CCIB	115 000,00 €
PARTENAIRES PRIVES	
Partenaires Entreprises	202 000,00 €
Restaurants & Etals	19 000,00 €
GRAND-PUBLIC	
Pass- Dégustation	396 000,00 €
Concerts	47 000,00 €

TOTAL 1 726 000,00 €

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS
BORDEAUX FETE LE VIN 2014**

Entre

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue à la Préfecture le,

et

L'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par statuts,

- Expose -

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association Bordeaux Grands Evènements domiciliée au 42 allées d'Orléans à Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 2 décembre 2005 et dont la déclaration a été reçue en Préfecture de Gironde le 13 janvier 2006, exerce une activité de création, d'organisation et de suivi de grands évènements destinés au grand public présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 : Objet de la convention

L'association Bordeaux Grands Evènements est le pivot de l'organisation de la manifestation « Bordeaux Fête le Vin » prévue du 26 au 29 juin 2014.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'association Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Article 2 : Objectifs et moyens mis en oeuvre

Pour cette nouvelle édition de « Bordeaux Fête le Vin », l'association Bordeaux Grands Evènements vise à conforter le développement et le rayonnement de cette manifestation.

Les orientations générales sont les suivantes :

- accroître le rayonnement de cet évènement comme l'un des principaux rendez-vous festifs et populaires sur le plan national et international
- capitaliser sur l'inscription de la ville au Patrimoine Mondial de l'Unesco,
- participer à l'animation des échanges culturels et économiques avec la ville jumelle de Los Angeles afin de conforter l'image de Bordeaux comme capitale mondiale des vins,
- attacher une place importante à la sécurité des biens et des personnes.

Un document de présentation générale de l'édition 2014 est annexé à la présente convention.

Article 3 – Participation de la Ville

Le plan de financement prévisionnel de « Bordeaux Fête le Vin », ci-après annexé, s'établit aujourd'hui à 1 726 000,00€

La Ville de Bordeaux versera à l'association Bordeaux Grands Evènements une participation financière de 310 000 euros maximum pour contribuer à cette manifestation.
Par ailleurs, des moyens techniques seront mis en place par la Ville en régie pour une valeur estimée à 280 000 €.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention de la Ville sera versée de la façon suivante :

- 250 000€ à la signature de la présente convention,
- 60 000 € seront versés à l'issue du vote de la décision modificative, sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 60 000€

Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la Ville sera réduite au prorata de l'équilibre. Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Ville les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation municipale.

Elle sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements n°10057 19011 00039763601 49 - établissement : C.I.C. Société Bordelaise - agence Bordeaux Chapeau Rouge.

Article 5 – Conditions générales

L'association Bordeaux Grands Evènements s'engage :

- 1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 3/ à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 4/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 5/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année 2014. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association Bordeaux Grands Evènements de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Grands Evènements s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 10 – Election de juridiction

Les deux parties conviennent que les tribunaux compétents relatifs à l'application de la présente convention sont ceux siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,
le Maire**

**Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,
le Président**

Alain JUPPÉ

Stephan DELAUX